

NATIONS UNIES

Assemblée générale



QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

*Documents officiels*

CINQUIÈME COMMISSION  
68e séance  
tenue le  
mardi 12 septembre 1995  
à 10 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 68e SÉANCE

Président : Mme PEÑA (Mexique)  
(Vice-Présidente)

Président du Comité consultatif pour les questions  
administratives et financières : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR L'ACTIVITÉ DE  
L'ORGANISATION

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.5/49/SR.68  
5 décembre 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

En l'absence de M. Teirlinck (Belgique), Mme Peña (Mexique)  
Vice-Présidente, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR L'ACTIVITÉ DE  
L'ORGANISATION

Situation financière de l'Organisation des Nations Unies (A/49/43)

1. M. SUCHARIPA (Autriche), Vice-Président du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies, a présenté le rapport du Groupe de travail, qui s'est réuni de janvier à juillet 1995 au Siège de l'Organisation pour traiter d'un programme de travail dont les éléments constitutifs étaient les suivants : versement par les États Membres de leurs contributions intégralement et en temps voulu; problème des arriérés de contributions non versées; situation de trésorerie de l'Organisation des Nations Unies; procédure d'approbation du budget des opérations de maintien de la paix et des crédits y afférents; méthodes de calcul du barème des quotes-parts et questions diverses soulevées pendant le débat général.

2. Sur la base des propositions faites lors du débat général et de la première série de discussions, une "liste récapitulative de propositions" a été établie. Par la suite, le Groupe de travail a été saisi d'un document interne portant sur les questions suivantes : réaffirmation du principe selon lequel les mises en recouvrement (quotes-parts) doivent être acquittées intégralement, en temps voulu et sans conditions; interprétation stricte de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies; mesures d'incitation et de dissuasion; paiements échelonnés; et questions spécifiquement liées au barème des contributions aux opérations de maintien de la paix.

3. Le Secrétaire général a fait une déclaration devant le Groupe de travail, dans laquelle il a fait le point de la situation financière actuelle de l'Organisation et a prié les États Membres de lui prêter d'urgence leur concours pour permettre de résorber la crise que celle-ci traversait.

4. Bien que le Groupe de travail ne soit pas arrivé à un consensus, il est cependant parvenu à clarifier des questions importantes, et on espère que le débat pourra, sur la lancée des travaux effectués au cours de la quarante-neuvième session, permettre à l'Assemblée générale de prendre en temps opportun les mesures appropriées pour doter l'Organisation d'une assise financière viable et à la mesure des défis qu'elle aura à relever après son cinquantième anniversaire. À cet effet, le Groupe de travail a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision figurant au paragraphe 33 de son rapport.

5. M. CONNOR (Secrétaire général adjoint, Département de l'administration et de la gestion) dit qu'à la date du 31 août 1995, les contributions non acquittées s'élevaient à plus de 3,7 milliards de dollars. Le problème de trésorerie est particulièrement grave en ce qui concerne le budget ordinaire auquel il manque encore à verser près de 850 millions de dollars. À la fin du

/...

mois d'août, seuls 64 États Membres avaient, en effet, versé la totalité de leurs contributions au budget ordinaire.

6. On s'est ainsi trouvé à court de liquidités dès la mi-août, et 98 millions de dollars ont dû être empruntés aux opérations de maintien de la paix afin de poursuivre les activités couvertes par le budget ordinaire. Si les États Membres qui sont en retard dans le règlement de leurs contributions ne versent pas une part importante de leurs arriérés, les montants empruntés risquent d'atteindre un niveau alarmant dans les mois à venir. La situation est d'autant plus préoccupante que les montants dus n'ont jamais été aussi élevés et que rien n'indique que les arriérés soient versés avant octobre ou novembre.

7. En outre, le total des décaissements sera probablement plus important que prévu, étant donné que des dépenses sont consenties au titre de programmes dont les modalités de financement n'ont été convenues que très récemment, comme dans le cas du tribunal chargé de poursuivre les criminels de guerre en ex-Yougoslavie, et que le dollar s'est déprécié face aux autres devises ayant cours dans les principaux lieux d'affectation. De surcroît, cette année, le paiement attendu d'un État Membre redevable d'une contribution élevée devrait être effectué bien plus tard qu'à l'accoutumée.

8. Le Secrétaire général a proposé diverses mesures pour faire face à la situation financière critique de l'Organisation, telles que le report du remboursement des sommes dues aux pays fournissant des contingents militaires et le paiement des montants dus aux États en vertu de lettres d'attribution. Le Secrétaire général a en outre décidé le gel du recrutement, une limitation rigoureuse du paiement d'heures supplémentaires et des frais de voyage du personnel, le report du versement des indemnités de représentation, la suspension de l'engagement de consultants et des achats de mobilier et de matériel, le report du paiement des fournisseurs, et le paiement des traitements des administrateurs en un versement unique en fin de mois plutôt qu'en deux versements mensuels. Une réduction du nombre des séances et des conférences a également été envisagé. Le Secrétaire général a aussi l'intention de faire appel directement et spécifiquement aux États Membres redevables de l'essentiel des arriérés.

9. Le PRÉSIDENT croit comprendre que le Comité entend prendre acte du rapport du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies et le communiquer à l'Assemblée plénière pour qu'elle se prononce à ce sujet.

10. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 10 h 45.